

Salon International de l'Agriculture 2015

Dossier de presse **ODEADOM**

« Les filières agricoles des départements d'outre-mer »



Pavillon 3 - Allée D - Stand 117



Contacts presse

ODEADOM IN/OFF

Stéphane JORET: 01 41 63 19 78 - 06 79 95 29 66 stephane.joret@odeadom.fr

Martine DUMORTIER: 01 41 63 19 79 martine.dumortier@odeadom.fr

Agence chargée des relations presse de l'ODEADOM sur le SIA Amélie CHAPLEAU : 06 07 23 59 76

presse@in-off.fr

LES TEMPS FORTS DE L'ODEADOM

La conférence de presse, le **lundi 23 février 2015 à 11 h**, sur le stand de l'ODEADOM sur le thème « les filières agricoles des départements d'outre-mer », en présence du Président du Conseil d'administration de l'Office, M. Omar BOITCHA et de la Directrice, Mme Isabelle CHMITELIN.

La remise des médailles d'or du Concours général agricole des produits d'outre-mer, le **25 février 2015 à 17 h 00** heures sur le stand de l'ODEADOM, en présence du Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et de la Ministre des outre-mer.

CALENDRIER DES ANIMATIONS SUR LE STAND

- Tous les jours :

11 h 00 - 18 h 00 : « Le quizz de l'ODEADOM »

- Samedi 21 février et dimanche 22 février :

12 h 00 - 18 h 30 : Préparation culinaire et dégustation : « L'atelier des saveurs » à base essentiellement de produits issus de l'agriculture française d'outre-mer

- Du lundi 23 février au vendredi 27 février :

13 h 00 - 18 h 30 : Préparation culinaire et dégustation : « L'atelier des saveurs » à base essentiellement de produits issus de l'agriculture française d'outre-mer

- Samedi 28 février et dimanche 1er mars :

12 h 00 - 18 h 30 : Préparation culinaire et dégustation : « L'atelier des saveurs » à base essentiellement de produits issus de l'agriculture française d'outre-mer

LE PARTENARIAT AVEC CAMPAGNES TV

Pour la seconde année consécutive, l'ODEADOM a conclu un partenariat avec CAMPAGNES TV dont les émissions produites et enregistrées au Salon International de l'Agriculture, sont diffusées sur internet (www. campagnestv.com), TNT, satellite, et câble.



REMERCIEMENTS

L'ODEADOM tient à remercier l'ensemble des entreprises et organismes ayant mis leurs produits et services à sa disposition. Cette contribution participe grandement à la réussite du stand de l'ODEADOM au Salon International de l'Agriculture 2015.

PRESENTATION DE L'ODEADOM

Son rôle

L'Office de Développement de l'Économie Agricole D'Outre-Mer (ODEADOM) accompagne le développement durable de l'économie agricole :

des départements d'outre-mer : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion ; et de trois collectivités d'outre-mer : Saint-Barthélemy, la partie française de Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

L'Office assure **la gestion et le paiement** d'aides communautaires et/ou nationales destinées à ces départements et collectivités.

L'ODEADOM est un **établissement public**, placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et du ministère des Outre-Mer.

Son organisation

L'ODEADOM dispose d'un budget de fonctionnement d'environ 4 M€.

Une équipe de 39 personnes travaille au siège montreuillois de l'Etablissement, conduite par sa Directrice, Isabelle CHMITELIN.

Sur son budget de fonctionnement, l'Office conduit des **études de filières** en vue d'orienter des prises de décisions stratégiques concernant l'avenir de ces filières.

L'Office est doté d'un **Conseil d'administration** qui est notamment chargé de délibérer et donner un avis sur les projets de décisions de la Directrice concernant les règles relatives aux dépenses d'intervention économique financées sur crédits nationaux et de suivre le développement de l'économie agricole des départements et collectivités d'outre-mer.

L'Office dispose de **quatre comités sectoriels de concertation**, un par filière ou groupe de filières agricoles (banane, canne à sucre, filières animales et filières végétales de « diversification »). Ces comités ne sont pas des instances décisionnelles mais sont destinés à favoriser les échanges d'information et d'expérience, à organiser des synergies entre les professionnels des territoires concernés par chaque filière et à formuler au Conseil d'administration de l'Office des propositions d'orientation et de développement des filières.

Des compétences régionales et multisectorielles

Lieu d'échanges et de réflexion sur les filières agricoles et agroalimentaires, l'ODEADOM a également pour mission de favoriser la concertation entre les professionnels et l'administration. L'Office offre un lieu de discussion permettant de confronter les expériences des acteurs du monde agricole ultramarin au niveau régional et d'adapter les soutiens communautaires et nationaux aux contextes technique, commercial et économique auxquels sont confrontés les producteurs locaux.

L'ODEADOM intervient pour **l'ensemble des filières agricoles**, dont les principales sont **la banane** et **la canne à sucre**. Il favorise le **développement de productions de diversification** destinées principalement à satisfaire les besoins du marché local. Certains produits, à l'exemple des melons, des ananas (ananas Victoria de La Réunion), des litchis et des fleurs tropicales, trouvent également leurs débouchés sur les marchés extérieurs, principalement au sein de l'Union européenne.

Des interventions communautaires et nationales

Interventions communautaires

Les interventions de l'ODEADOM sont les suivantes :

la mise en œuvre de la quasi-totalité du **POSEI France** doté, pour l'exercice FEAGA¹ 2015, d'un **budget communautaire de 278,41 M€** ;

la gestion des programmes de promotion communautaire du **symbole graphique des régions ultrapériphériques** (logo RUP) de l'Union européenne.

Interventions nationales

Avec **6,1 M€ de crédits nationaux dits traditionnels**, l'ODEADOM soutient principalement les investissements dans les exploitations agricoles et les industries de transformation, l'encadrement en faveur des organisations de producteurs et la recherche et l'expérimentation, et participe à l'organisation d'actions de promotion de produits agricoles ultramarins de qualité pour favoriser leur mise en marché.

En ce qui concerne les départements d'outre-mer, les aides nationales versées par l'ODEADOM peuvent constituer la contrepartie nationale nécessaire à la levée des financements communautaires versés au titre du « Développement rural » (FEADER – 2ème pilier de la PAC) ou relever de régimes d'aides autorisés par les services de la Commission européenne.

L'Office finance également des **missions d'évaluation et d'expertise** qui permettent d'assurer le suivi des actions de développement entreprises par les professionnels.

Depuis 2010, suite aux décisions du **Conseil interministériel de l'outre-mer** (CIOM) de novembre 2009, l'Office est doté d'un **budget national annuel complémentaire de 35 M€** dédié aux filières de diversification animale et végétale qui permet d'abonder les fonds communautaires destinés à ces filières dans le cadre du POSEI France.

LES FILIÈRES AGRICOLES DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Les grandes cultures traditionnelles d'expédition

La banane

La banane est produite dans les cinq départements d'outre-mer.

Un des piliers de l'économie agricole des Antilles

La filière banane constitue l'une des principales ressources économiques de la Guadeloupe et de la Martinique, où elle occupe une part importante de la production agricole (respectivement 20% et 54%). Plus de 90% de la production est expédiée et commercialisée au sein de la partie continentale de l'Union européenne dont près de 70% est destinée au marché français.

La filière banane est le 1^{er} employeur privé des Antilles.



Mains de bananes, Guadeloupe © Didier Laurent AUBERT/Min.Agri.fr

Une filière fédérée

Dans l'objectif d'assurer une plus grande cohésion, une concentration des moyens et faire face à la concurrence internationale, les producteurs de bananes des Antilles sont regroupés au sein de deux organisations de producteurs: Les Producteurs de Guadeloupe (LPG) et BANAMART en Martinique. Depuis fin 2003, ils sont fédérés au sein de l'Union des Groupements de Producteurs de Bananes (UGPBAN) pour commercialiser leur production. Aujourd'hui, l'UGPBAN maîtrise la totalité de la commercialisation directe de la production des deux îles, ainsi qu'un réseau de neuf mûrisseries réparties sur le territoire métropolitain et représentant une capacité de 161 100 tonnes.

Une stratégie filière à l'horizon 2020 déclinée en six objectifs (mise en œuvre principalement au travers d'un 2ème plan banane durable)

- Améliorer la performance économique de la filière ;
- Assurer une maîtrise durable des bio-agresseurs;
- Maîtriser les impacts sur l'environnement ;
- Améliorer les performances sociales et sociétales ;
- Valoriser la banane de Guadeloupe et de Martinique sur les marchés;
- Acquérir, partager et transférer l'innovation et les connaissances.

Les éléments clés 2013

- La filière banane antillaise, c'est 597 exploitations, une superficie plantée de 8 428 ha (hors jachère) et 230 528 tonnes de bananes commercialisées :
 - Chiffre d'affaires de l'UGPBAN en 2013 : 145 M€;
 - Principal port d'entrée de la banane antillaise : Dunkerque ;
- Répartition des ventes : 70% en France, 30% en expédition intra-communautaire, en particulier Espagne, Italie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Belgique, Hongrie, Pologne...;
- Les 3 autres départements d'outre-mer (hors Antilles) produisent 18 889 tonnes de bananes qui sont commercialisées exclusivement localement.

La filière canne-sucre-rhum

La canne à sucre est produite dans tous les départements d'outre-mer, hors Mayotte.

Un rôle déterminant et durable dans l'activité de ces régions



La filière canne à sucre constitue un des piliers de l'économie des départements d'outre-mer, tout particulièrement pour La Réunion et la Guadeloupe où la canne occupe respectivement 57 % et 45 % de la surface agricole utile.

Cette filière joue un rôle important au sein de l'économie agricole de ces départements en termes de complémentarité entre les productions agricoles. Elle contribue fortement au maintien des emplois dans les bassins agricoles (23 000 emplois directs et indirects) ainsi qu'au maillage du territoire par ses unités industrielles.

Elle est un atout majeur quant à la durabilité de la production agricole par la protection des sols contre l'érosion, la préservation de l'environnement par un usage restreint des intrants et l'approvisionnement en énergie renouve-lable par l'utilisation de **la bagasse** dans les centrales à charbon et pour le développement des bioénergies (bioéthanol et à terme production directe d'électricité).

Le sucre et le rhum

La **fabrication du sucre**: A l'issue de la coupe, la canne est tronçonnée, broyée et pressée dans une série de moulins successifs pour séparer le jus de la tige. Un résidu fibreux, **la bagasse**, est extrait en même temps que le jus. Filtré, le jus décanté est concentré en sirop, puis transformé en cristaux de sucre roux. Il sera consommé en l'état ou raffiné en sucre blanc.

Le résidu de ce processus, la mélasse, est utilisé dans l'alimentation animale ou humaine.

<u>La fabrication des rhums</u>: Les rhums des DOM se caractérisent par la richesse et la subtilité de leurs arômes. On distingue deux types de rhum.

Le **rhum agricole**, produit essentiellement aux Antilles, est obtenu par fermentation directe du jus de canne, sans extraction préalable du sucre contenu, puis par distillation.

Le **rhum de sucrerie**, produit principalement à La Réunion, est obtenu à partir de la fermentation et de la distillation de la mélasse résultant de la fabrication du sucre.

Les chiffres clés 2013

	GUADELOUPE	GUYANE	MARTINIQUE	LA REUNION	TOTAL
Surface cultivée en canne (ha)	14 000	90	3 824	22 860	40 774
Production de canne (tonnes)	506 236	2 391	177 922	1 717 665	2 404 754
Production en tonnes équivalent sucre blanc	45 366		2 188	195 580	243 134
Production de rhum (hl alcool pur)	73 938	1 424	81 064	105 540	261 966 ²
Nombre de sucreries	2	_	1	2	5
Nombre de distilleries	11	1	8	3	23

² dont 101 242 hl d'alcool pur de rhum agricole.

Les productions de diversification outre-mer

Les productions de diversification végétale

Les productions de diversification végétales ultramarines comprennent les filières fruits et légumes, viticole, riz, horticole, plantes aromatiques, à parfum et stimulantes (café).



Fleurs d'ylang-ylang, Mayotte © Odeadom

Les filières végétales se caractérisent par une grande diversité de produits et de systèmes de production. Les cultures légumières sont prédominantes, tant en surface qu'en nombre d'exploitations avec environ 11 000 ha en production, suivies des cultures fruitières avec 6 200 ha. Viennent ensuite les productions florales et les plantes à parfum, aromatiques et médicinales peu quantifiables du fait de l'activité importante de cueillette, à l'exception de Mayotte et de La Réunion qui soutiennent trois productions patrimoniales : la vanille, le géranium et l'ylang-ylang.

Un contexte ultramarin se traduisant par de fortes contraintes sur les productions végétales

Les productions végétales disposent d'un potentiel de développement important. Elles sont toutefois confrontées à un déficit d'organisation. Soumises à de fortes variabilités, du fait principalement des aléas climatiques, de la forte pression parasitaire et de la concurrence importante des pays voisins, elles doivent néanmoins répondre aux attentes d'une population locale qui aspire à consommer des produis locaux.

Ces contraintes de l'agriculture tropicale influent fortement sur les rendements et les prix, et sont uniques sur le territoire de l'Union européenne.

A ces dernières, s'ajoutent les handicaps liés à l'insularité et à l'isolement (prix des semences et des intrants) qui ont pour conséquence des coûts de production élevés et un manque de compétitivité vis-à-vis des produits importés.

Enfin, la réglementation européenne qui vise à garantir la sécurité des aliments, la préservation de l'environnement et la santé des applicateurs concerne aussi l'outre-mer. Toutefois, l'étroitesse du marché que constituent les Régions ultrapériphériques n'incite pas les firmes à investir dans l'homologation de nouveaux produits adaptés, provoquant ainsi des impasses en termes d'usages.

Une organisation professionnelle encore en construction

L'organisation économique des filières est en pleine construction et hétérogène selon les départements. Elle se renforce avec environ 25 organisations de producteurs et structures collectives réparties sur l'ensemble des territoires.

4 structures interprofessionnelles ont été créées dans les départements de la Guyane (APIFIVEG), Guadeloupe (IGUAFLHOR), Martinique (IMAFLHOR), La Réunion (ARIFEL). Ces interprofessions ont vocation à fédérer les producteurs, les transformateurs, les importateurs, les distributeurs et les consommateurs en vue de développer la production et de sécuriser l'approvisionnement local.

Les productions animales outre-mer

Un approvisionnement local plus important en viande bovine et porcine



Le niveau d'approvisionnement des DOM à partir de la production locale est plus important pour les œufs et les viandes fraîches bovines et porcines ; il est plus faible pour le lait et les volailles de chair, à l'exception du département de La Réunion où ces productions sont bien développées. À Mayotte, l'élevage est conduit selon des modes traditionnels tandis qu'à Saint-Pierre-et-Miquelon, il s'agit d'une activité économique récente. Dans tous les cas, l'élevage est dépendant de l'approvisionnement en céréales importées, aucun DOM n'en produisant.

Un contexte de l'élevage ultramarin très contraint

Comparé à la métropole, le développement des filières d'élevage est contraint par un certain nombre de handicaps :

- incidences négatives du climat tropical sur les performances d'élevage (températures et taux d'humidité élevés une grande partie de l'année);
- existence de pathologies particulières (exemple : tique sénégalaise aux Antilles, vecteur de transmission d'hémoparasitoses piroplasmoses, cowdrioses et de dermatophiloses).

Ces contraintes d'ordre bioclimatique, auxquelles s'ajoutent les handicaps liés à l'insularité et à l'isolement (prix des intrants), ont pour conséquence des coûts de production élevés et un manque de compétitivité vis-à-vis des produits importés. Pour lever ces contraintes, un certain nombre d'actions sont menées par les acteurs nationaux, dont l'ODEADOM, et l'Union européenne à travers des programmes de soutien aux diverses filières animales.

Une organisation des filières qui repose sur des interprofessions

L'Interprofession guadeloupéenne de la viande et de l'élevage (IGUAVIE), créée en 2004, regroupe tous les secteurs de production, y compris l'aquaculture et l'apiculture, en partenariat avec les secteurs de la provenderie, de la transformation et de la distribution.

L'association de préfiguration interprofessionnelle des filières d'élevage de Guyane, mise en place en 2012, a donné naissance à l'interprofession INTERVIG en 2013, qui regroupe chaque maillon des filières d'élevage guyanaises, de la production à la distribution.

En Martinique, l'Association martiniquaise interprofessionnelle des viandes (AMIV), créée en 1992 à partir de coopératives spécialisées, associe les producteurs, les provendiers, les industries d'abattage et de transformation, les distributeurs et les consommateurs au sein d'un partenariat fort visant à développer les productions locales.

Le département de La Réunion compte deux interprofessions : l'Association réunionnaise interprofessionnelle pour le bétail et les viandes (ARIBEV), créée en 1975, pour la viande bovine, le lait et le porc, et l'Association réunionnaise interprofessionnelle de la volaille et les lapins (ARIV), créée en 1994. Une des particularités de ces deux associations est que leurs membres distributeurs comme importateurs, sont très fortement impliqués dans le développement des productions locales.